



Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2018

C.C.A.S. DE BEUVRAGES

Sommaire

- ▶ **1 Le cadre général du Compte Administratif 2018**
 - ▶ **2 La section de fonctionnement**
 - ▶ **3 La section d'investissement**
 - ▶ **4 Les données synthétiques du Compte Administratif 2018**
 - ▶ **5 Conclusion**
-

1 - Le cadre général du Compte Administratif 2018

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de Beuvrages (CCAS) ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

1-1 Le principe :

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, 2018 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, le CCAS est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il s'agit d'un établissement public administratif communal qui a son propre budget. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.

1-2 Le Compte Administratif 2018 du CCAS de Beuvrages :

Le compte administratif 2018 a été approuvé le 4 avril 2019 par le conseil d'administration du CCAS.

A la suite, lors de cette même séance, il a été délibéré l'affectation au BP 2019 de son résultat.

Le compte administratif, ainsi que les délibérations s'y rapportant sont consultables sur simple demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget du CCAS est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui concerne le patrimoine spécifique du CCAS ; cette section est limitée à quelques acquisitions en matériel, mobilier ou logiciel.

En outre, le CCAS n'est pas impacté ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celui-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

2 - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

2-1 Les recettes de fonctionnement :

Outre le résultat reporté 2017 qui s'élève à 29 341,12 € (9 % des recettes de fonctionnement), les recettes peuvent être regroupées en 3 catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

► **Des produits des services** (chapitre 70), pour 3% des recettes ; il s'agit de la part des concessions funéraires revenant au CCAS et de la participation des usagers du CCAS aux aides sociales facultatives (Pass séniors),

► **Des diverses dotations et subventions reçues** pour 88 % de ces recettes (chapitre 74),

Les financeurs ;

- Tout d'abord, le département verse une subvention pour les actions menées par le CCAS dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi,
- Puis, les bailleurs sociaux participent à la politique de la Ville et notamment, l'action « chantier éducatif » portée par le CCAS,
- Enfin, la principale recette sous forme de subvention dite d'équilibre est celle en provenance de la Ville de Beuvrages pour un montant total de 245 200,00 € ; Elle représente pour 2018, 79 % des recettes totales et 90 % du chapitre des dotations et subventions reçues (R74).

► **Des autres produits de gestion courante et des recettes exceptionnelles**, recettes d'importance quasiment nulle, qui correspondent majoritairement à des remboursements de factures (avoirs, dégrèvements, trop-perçus sur avances) ou à de rares dons.

2-2 Les dépenses de fonctionnement :

► **Des charges à caractère général** (23 % des dépenses de fonctionnement), achats de matériel et de fournitures, prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

- Les charges de fonctionnement de la structure ; non significatives et essentiellement liées au fonctionnement quotidien de la structure, il s'agit des fournitures administratives, assurances et autres charges diverses du service,
- Les charges liées aux actions menées par le CCAS ; les événements destinés aux personnes âgées de plus de 62 ans : le banquet, le colis, la semaine bleue et l'après-midi dansant.

► **Des charges de personnel et frais assimilés** (60 % des dépenses) représentant les dépenses liées au personnel du CCAS (chapitre 012).

► **Des autres charges de gestion courante** (15% des dépenses).

Il s'agit principalement des aides sociales facultatives ;

- Les chèques d'accompagnement personnalisé,
- Les chèques d'accompagnement personnalisé Energie (renouvelés pour 2019 et évalués un an après sa mise en place en juin),
- Les aides aux services et transport.

► **Des charges exceptionnelles** (D67), à hauteur de 1 100 €.

► **Des amortissements** de l'exercice 2018, pour 3 825 €, soit 2% des dépenses de fonctionnement, qui par un jeu d'écritures d'ordre deviennent des recettes d'investissement.

3 - La section d'investissement

Cette section est de faible valeur ; elle est limitée à quelques écritures, n'est alimentée que majoritairement par l'excédent reporté de 2018 et n'est concernée que par quelques dépenses de mobilier, matériel de bureau et informatique et de logiciel.

3-1 Les recettes d'investissement :

Outre le résultat d'investissement reporté 2017 qui s'élève à 26 940,37 € (soit 87,57 % des recettes d'investissement), elles sont constituées exclusivement ;

► **Des amortissements** de l'exercice 2018, pour 3 825 €, soit 12,43 % des recettes d'investissement.

3-2 Les dépenses d'investissement :

Elles sont composées, pour les réalisations 2018, que de ;

► **De quelques immobilisations corporelles**, représentées par des dépenses telles que ;

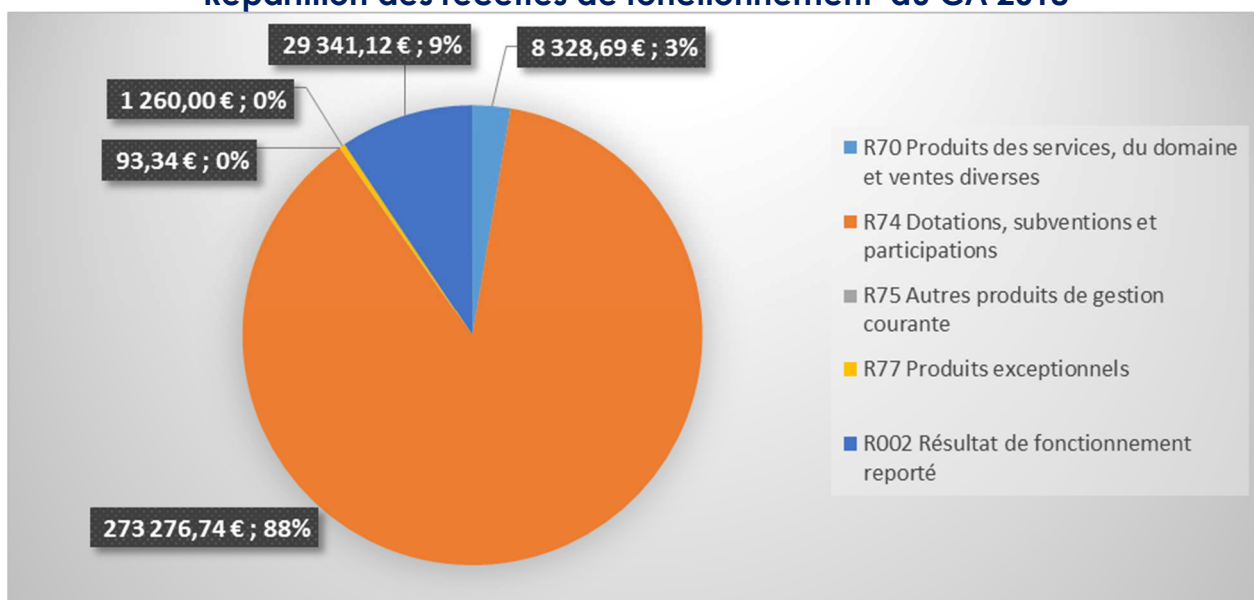
- Du mobilier ; un meuble haut, un fauteuil de bureau, des stores,
- Du matériel ; vidéo projecteur, destructeur de papier, plastifieuse.

4 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2018

Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2018 réalisées

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2018	CA 2018
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 007,88 €	8 328,69 €
R74	Dotations, subventions et participations	258 151,00 €	273 276,74 €
R75	Autres produits de gestion courante	- €	93,34 €
R77	Produits exceptionnels	- €	1 260,00 €
		261 158,88 €	282 958,77 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	29 341,12 €	29 341,12 €
		Σ 290 500,00 €	312 299,89 €

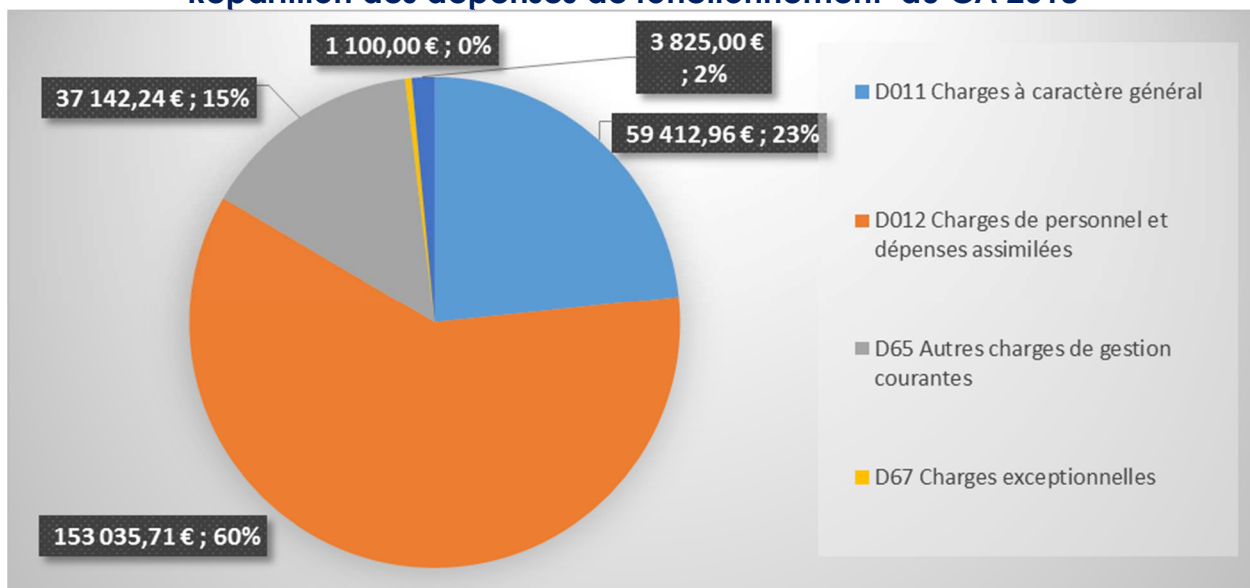
Répartition des recettes de fonctionnement au CA 2018



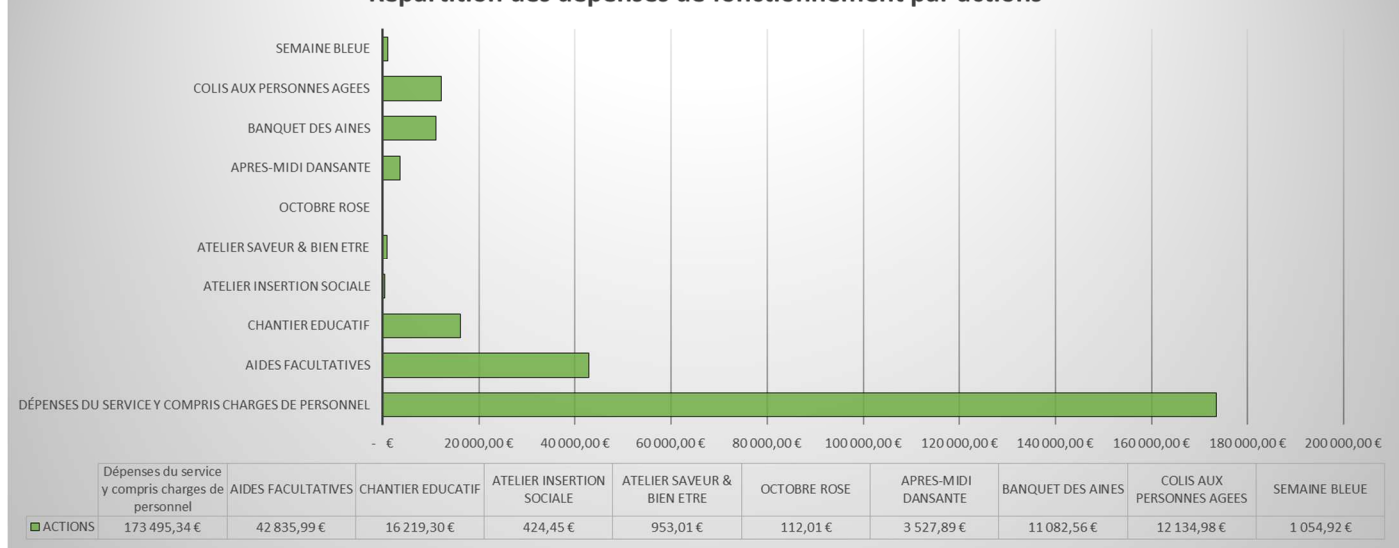
Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2018 réalisées

Dépenses de fonctionnement 2018		Pour mémoire Budget 2018	CA 2018
D011	Charges à caractère général	73 500,00 €	59 412,96 €
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	160 725,00 €	153 035,71 €
D65	Autres charges de gestion courantes	50 500,00 €	37 142,24 €
D67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	1 100,00 €
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €
D042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 775,00 €	3 825,00 €
		Σ 290 500,00 €	254 515,91 €

Répartition des dépenses de fonctionnement au CA 2018



Répartition des dépenses de fonctionnement par actions



Calcul du résultat de l'exercice 2018 pour le CCAS de Beverages

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	254 515,91 €	
Recettes	282 958,77 €	
Résultat de l'exercice 2018	28 442,86 €	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	29 341,12 €	(excédent)
Résultat à affecter (1)	57 783,98 €	(excédent)

Restes à réaliser

· Dépenses	0.00 €
· Recettes	0.00 €

Résultat global section de Fonctionnement **57 783,98 € (excédent)**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	7 324,54 €	
Recettes	3 825,00 €	
Résultat de l'exercice 2018	- 3 499,54 €	(déficit)
Résultat reporté des exercices antérieurs	26 940,37 €	(excédent)
Résultat à affecter (2)	23 440,83 €	(excédent)

Restes à réaliser

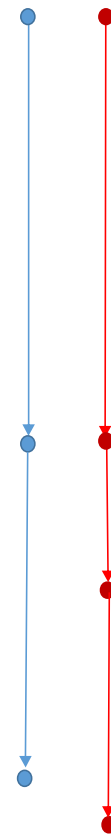
· Dépenses	242,00 €
· Recettes	0.00 €

Résultat des restes à réaliser 2018 (3) - 242,00 € (déficit)

Résultat global section d'Investissement (2) + (3) **23 198,83 € (excédent)**

SYNTHESE DES 2 SECTIONS

Résultat de clôture hors restes à réaliser (1) + (2)	81 224,81 €	(excédent)
Résultat net de clôture (avec restes à réaliser) (1) + (2) + (3)	80 982,81 €	(excédent)



Le résultat de l'exercice 2018 ; Quelle affectation votée ?

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice*		28 442,86 €
B. Résultats antérieurs reportés*	ligne 002 du Compte Administratif	29 341,12 €
C. Résultat à affecter	= A. + B. (hors restes à réaliser)	57 783,98 €
	Si C. est négatif, report du déficit en D 002	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement*		
	D 001 (si déficit)	
	R 001 (si excédent)	23 440,83 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement*		
Besoin de financement		- 242,00 €
Excédent de financement		
F. Besoin de Financement	F. = D. + E.	- €
AFFECTATION = C.	C. = G. + H.	57 783,98 €
1) G. Affectation en réserves	R 1068 en investissement	- €
	G = au minimum couverture du besoin de financement F.	
2) H. Report en fonctionnement	R 002	57 783,98 €
3) OU Deficit reporté si C. négatif	D 002	- €

* précédé du signe + (si excédent) ou - (si déficit)

5 - Conclusion

- ▶ Un budget sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ▶ Un budget constitué de 2 sections composées de dépenses et de recettes, celle d'investissement de faible valeur, limitée à quelques écritures,
- ▶ Un compte administratif avec un total de 254 515,91 € en dépenses de fonctionnement et 282 958,77 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent de 29 341,12 €, donnant un résultat de fonctionnement global d'un montant de **57 783,98 €**,
- ▶ Un compte administratif avec un total de 7 324,54 € en dépenses d'investissement et 3 825,00 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent de 26 940,37 €, donnant un résultat d'investissement d'un montant de **23 440,83 €**,
- ▶ Des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 242,00 €,
- ▶ Une décision d'affectation dès le BP 2019 de la totalité du résultat de fonctionnement de **57 783,98 €**, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », le résultat d'investissement étant automatiquement reporté en investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » pour **23 440,83 €**,
- ▶ Un compte administratif en totale concordance avec les comptes présentés au Compte de Gestion 2018 du receveur du CCAS.